
Renvoi au comité d'agriculture de la pétition du citoyen Jacquemart, de Vitry-sur-Marne, qui demande l'arrachage des vignes et jardins pour semer du blé, en annexe de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'agriculture de la pétition du citoyen Jacquemart, de Vitry-sur-Marne, qui demande l'arrachage des vignes et jardins pour semer du blé, en annexe de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 121-122;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28962_t1_0121_0000_1

Fichier pdf généré le 01/02/2023

II

[Le cⁿ Jacquemart, à la Conv. Vitry-sur-Marne, 22 vent.II] (1).

« Le dessèchement des étangs que vous venez d'ordonner, Citoyens, n'est pas le seul moyen d'améliorer le sort de la République, il en existe encore un autre qui doit mériter votre attention. Vous allez être à même d'en juger par l'exposé suivant.

La commune de Vitry-sur-Marne est environnée de plus de 400 arpents de vigne, qu'on appelle jardins, qui absorbent au moins la moitié de l'étendue de son territoire qui est un des plus circonscrits, en sorte qu'il n'est pas possible pour ainsi dire de pouvoir y nourrir le bétail. Ces vignes exigent annuellement pour la façon ordinaire de chaque arpent au moins 100 liv., sans compter les façons extraordinaires et les engrais et immondices qu'on ne cesse de prodiguer à cause de leur proximité. Ces vignes étant situées sur un terrain bas, il arrive fréquemment que lorsqu'elles échappent aux gelées d'hiver qui surviennent aussitôt les pluies ou la fonte des neiges, elles périssent au mois de mai lors des moindres gelées blanches qui les atteignent; en sorte qu'en une seule nuit nous sommes exposés très souvent à perdre la récolte entière de ces 400 arpents de terre, et obligés de continuer les mêmes ouvrages et dépenses comme si les vignes devoient produire abondamment.

Lorsque les vignes échappent à tous ces dangers et qu'elles produisent en abondance, nous n'en sommes pas pour ainsi dire, plus satisfaits, et cela par différentes raisons. La 1^{re} parce que nous ne sommes environnés que de pays de vignobles considérables dans lesquels nous avons tous des propriétés, et que les vins qui en proviennent, et surtout sur les côtes, sont infiniment supérieurs à ceux de nos jardins. La 2^e parce que dans les années d'abondance, les fins vins des vignobles ne se vendent au détail que deux ou trois sols la pinte qui contient un tiers en sus de la bouteille de Paris, et que personne n'est curieux de boire des vins de nos jardins qui sont ordinairement plats et qui sentent un goût de terroir désagréable, malgré que pour s'en débarrasser on soit forcé de l'offrir à 1 s. 6 d. et même souvent à 1 s. la pinte, ce qui ne suffit pas à peine pour indemniser des frais de la vente en détail, du tonnelier et pressurage. La 3^e parce que les vins sont sujets à s'aigrir ou à se tourner presque aussitôt qu'ils sont récoltés dans les années précoces pour le peu que la chaleur continue pendant la vendange, ce qui empêche de pouvoir les charroyer d'un lieu en un autre et oblige les propriétaires de les consommer dans le lieu où ils sont récoltés. Et la 4^e parce que pour pouvoir les conserver au plus un an, on est obligé d'y mêler environ moitié de fin vin du vignoble, et de désirer pour en avoir le débit, que toutes les vignes soient gelées l'année sui-

vante, car si, par malheur pour le propriétaire de ces vins, il y survient seulement encore une médiocre récolte, on les entend plus murmurer après l'abondance qu'après la stérilité, parce qu'alors tous ceux qui n'ont que du fin vin pur à vendre ont même peine d'en avoir un prompt débit, attendu qu'il y a presque autant de bouchons qu'il y a de buveurs, et que ceux qui n'ont que du vin de jardin pur ou mélagé à vendre ont le désagrément, lorsqu'ils mettent le bouchon, de voir les buveurs qui s'adressent chez eux le mépriser, le cracher et s'enfuir sans achever la pinte, ni payer ce qu'ils ont bu ou craché et laissé dans leurs verres, en sorte qu'ils sont obligés de prier les vinaigriers de les en débarrasser à tel prix que ce soit, ou, à leur refus, de prendre la peine de le jeter dans la rue.

Pour remédier à tous les désagréments il n'y a d'autres moyens que celui d'ordonner l'arrachement de tous ces jardins, car quoique tous les propriétaires d'yeux en conviennent, néanmoins aucun d'eux ne les fait arracher parce que personne ne veut commencer. Cet arrachement peut d'autant moins faire de difficulté que les avantages qui en résulteront ne pourront que faire regretter de ne l'avoir pas plus tôt sollicité. D'abord en rendant à la culture les 400 arpents qui sont des meilleures terres du pays, nous pourrons y récolter du froment pendant au moins trois années de suite sans être obligés d'y mettre aucun engrais, attendu que ces terres se sont reposées de longue main et qu'on n'a cessé de répandre jusqu'à présent des quantités de fumier et immondices. Ainsi en évaluant à six setiers le produit de chaque arpent qui ne peut être moindre que celui des autres bonnes terres du pays qui produisent même, dans de bonnes années jusqu'à 7 et 8 setiers l'arpent, il en résultera que nous y récolterons au moins 2400 setiers de froment qui serviront à la subsistance de nos concitoyens pendant environ deux mois de l'année.

En second lieu nous aurons les pailles qui serviront à la nourriture de nos bestiaux que nous pourrons avoir en plus grand nombre, ayant auprès de chez nous 400 arpents en vaine pâture de plus que nous n'en avions après la moisson, ce qui nous produira du laitage en plus grande abondance ainsi que des fumiers, sans craindre les galées d'hiver et d'été. En troisième lieu nous pourrons, avec les dépenses qu'entraînoient les façons ordinaires de nos jardins, faire conduire dans nos vignobles le fumier et immondices que nous étions dans l'usage d'y prodiguer, et alors nous parviendrons à les rendre d'un plus grand produit. Et comme ces vignes sont à l'abri des gelées d'été nous serons assurés d'y récolter annuellement plus de vin que nous n'y en récoltions les années précédentes, ainsi que dans nos dits jardins en prodiguant les engrais dans ceux-ci à cause de leur proximité et en n'en mettant point dans les autres à cause de leur éloignement. Outre ce, nous aurons l'avantage de ne plus avoir que du bon vin dont nous pourrions tirer parti en le vendant à nos voisins qui n'auront plus la crainte d'être attrapés comme ils l'étoient lorsqu'on leur en vendait qui étoit mélangé de vin de jardin qui se gâtoit avant que d'arriver à sa destination, ce qui avoit totalement perdu la réputation de tous les vins de

(1) F¹⁰ 285, doss. 1793-an II.

notre pays et nous forçoit par conséquent de les consommer sur le lieu même.

D'après cela si on considère qu'il existe encore au moins 3 000 arpents de basses vignes dans tous les vignobles voisins de notre commune sur une étendue d'environ six lieues, qui sont des terres de la première qualité et qui à raison de leur situation sont exposées, comme nos jardins, à être souvent vendangées en une seule nuit lors des gelées du mois de mai, il en résultera que ce ne peut être qu'un bien d'en ordonner l'arrachement le plus prompt d'autant plus que nous regardons déjà comme certain que nous n'y récolterons rien de la présente année, attendu d'un côté que la lune d'avril qui gouverne ordinairement la durée des gelées blanches parcourra tout le mois de mai (vieux style), et que nous savons par expérience que tous les hivers doux et pluvieux nous renvoyent ordinairement des froids dans le dit mois de mai qui nous enlèvent tout à coup la récolte de toutes nos basses vignes.

Quoique je sois du nombre des propriétaires de nos dits jardins que, depuis 8 ans je n'y ai recueilli que deux modiques récoltes et qu'il y en ait eu quatre absolument nulles, je n'en ai pas moins été aussi dupé que les autres de conserver mon héritage sans le faire arracher ne voulant pas commencer le premier et me contentant de désirer comme bien d'autres propriétaires qu'on nous y contraigne.

Mais aujourd'hui je suis tout décidé à en faire le sacrifice en me rappelant surtout combien j'avais été attristé l'année dernière au mois de juin en voyant des malheureux propriétaires de ces jardins pleurer et briser à coups de pieds les ceps de leurs vignes qui venoient d'être gelés après avoir réchappés à tous les dangers qui avoient eu lieu dans le mois de mai par le

moyen des vents continuels qui avoient dissipé les gelées blanches qui s'étoient formées. C'est pourquoi je n'ai pas cru devoir hésiter davantage de vous rendre compte de tous les faits pour vous mettre à même, citoyens, en opérant le bien public de nous faire faire malgré nous ce que notre intérêt ou notre raison auroient dû nous faire faire volontairement, il y a plus longtemps. S. et F.»

JACQUEMART.

Nota. — J'apprends à l'instant que le ci-devant intendant de notre ci-devant province de Champagne, considérant les avantages qui résulteroient de l'arrachement de nos dits jardins et vignes basses, des vignobles voisins surtout pour la commune du dit Vitry, qui, à raison de ce qu'elle a toujours été destinée pour la garnison des troupes à cheval à cause de la qualité et de l'abondance des fourrages des pays qui l'environnent, avoit plus besoin de recueillir des grains et de nourrir du bétail que de conserver de telles vignes et dont la récolte étoit au surplus si incertaine, il en avoit sollicité l'arrachement, il y a environ 20 ans au ci-devant Conseil du Tyran, et qu'il n'y avait eu d'opposition que de la part des fermiers généraux qui s'embarrassoient peu du bien public et ne songeaient que à leur intérêt personnel, par lequel le vin de ces jardins lorsqu'ils en produisoient leur payait autant de droits que le vin des vignobles voisins.

Renvoyé au Comité d'agriculture par celui des pétitions (1).

(1) Mention marginale, datée du 14 germ. et signée NIOCHE.